

Journée d'information « Rapport sur la situation en matière de développement durable des collectivités »

Organisée par la DREAL PACA- 6 Octobre 2011 - Marseille

Introduction

Emilie Gallouet, DREAL PACA, responsable de l'unité des politiques des territoires.

Suite à la loi Grenelle 2, au décret du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, et à la circulaire d'août 2011, la DREAL PACA se positionne aujourd'hui en accompagnement des collectivités territoriales.

Il n'y a aucune obligation ou contrainte, l'objectif étant de vous apporter une aide méthodologique, des outils qui puissent intéresser les collectivités. Il s'agit aussi de vous proposer la mise en place d'un groupe d'échanges, visant l'amélioration continue, dans l'élaboration des rapports développement durable. Certaines collectivités ont d'ailleurs déjà avancé sur l'élaboration de leur rapport 2011.

La matinée nous permettra de revenir sur le cadre législatif du rapport développement durable, et nous vous présenterons un outil en cours d'élaboration, avec ABCD-Durable, pour aider à la réalisation des rapports développement durable. Cet après midi sera consacré à s'approprier et critiquer l'outil proposé.

Je m'excuse des conditions d'envoi des invitations et du choix de la date de cette rencontre : nous sommes conscients que cette journée est tardive au regard des échéances de production de vos rapports développement durable en 2011. Mais nous sommes tous dans l'urgence et cette journée se veut une première étape de réflexion. Je constate avec satisfaction que vous êtes cependant nombreux, et vous en remercie.

Rappel du cadre

Thomas Morinière, DREAL PACA, chargé de mission « promotion des agendas 21 territoriaux »

Présentation des textes de référence, des motivations et du contenu selon les points suivants (**cf. annexe**) :

- Un rapport pour qui ?
- Pourquoi produire un rapport développement durable ?
- Un outil de gouvernance généralisé par le Grenelle de l'environnement
- Un questionnaire tourné vers l'action
- Rappels sur le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux : les 5 finalités et les 5 éléments de démarche
- Le contenu du rapport selon le décret du 17 juin 2011 (explication des deux trames proposées en annexe de la circulaire)

Éléments de discussion

Sur la date de présentation du rapport :

Cécile Genty-Guemard (ville de Fréjus) : A quel moment précis le rapport doit-il être présenté ? Lors du débat d'orientation budgétaire ou lors de la présentation du budget ?

DREAL PACA: Le décret indique que le rapport doit être présenté « par l'exécutif préalablement aux débats sur le projet de budget ». La circulaire précise que pour en attester « il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique [...] qui sera transmise avec le budget au représentant de l'Etat ».

Hors réunion, les services centraux du MEDDTL apportent la précision suivante : Les collectivités territoriales et les EPCI disposent au vu de la loi d'une certaine souplesse quant au calendrier de présentation du rapport. Pour autant, étant donné l'objectif de la loi, il paraît opportun de conseiller que le rapport sur la situation en matière de développement durable soit présenté lors de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Sur la structure du rapport :

Marie-Chantal Daumas (Conseil général des Hautes-Alpes) : Le lien explicite de la structure du rapport avec les cinq finalités représente une contradiction à gérer pour les collectivités qui ont déjà un Agenda 21. En effet, la collectivité a définie sa propre stratégie de développement durable qui est adaptée aux enjeux du territoire, et il lui est plus logique de suivre cette structure. La circulaire ne dit pas qu'il faut absolument se calquer sur les cinq finalités, mais qu'en sera-t-il les années suivantes ?

DREAL PACA : Il est vrai que le décret pose bien les cinq finalités comme cadre. Il est en revanche plus libre par rapport à la gouvernance. Le rapport DD peut s'appuyer sur l'évaluation de l'Agenda 21 si c'est plus simple, puisque l'Agenda 21 a en principe été conçu en relation avec les cinq finalités du développement durable. Pour le rapport DD, il faudrait cependant élargir le périmètre d'analyse si l'Agenda 21 de la collectivité ne couvre pas toutes les politiques et le fonctionnement de celle-ci.

Sur la période d'activité couverte par le rapport ? lien avec le rapport d'activité ?:

Plusieurs collectivités font remarquer que le rapport semble devoir porter sur « l'activité au cours de l'année écoulée », mais que cela est difficile, vu que le temps nécessaire à la rédaction du rapport est très important et nécessite de s'y prendre au moins 6 mois avant la date de présentation : l'année en cours n'est alors que très partiellement écoulée.

D'autres se demandent s'il s'agit d'un outil d'aide au débat budgétaire (et donc une aide aux choix politiques sur l'avenir, il devrait alors aussi contenir un bilan financier) ou s'il est un outil de bilan qui pousse à avoir un temps de réflexion par rapport aux actions passées. Dans ce dernier cas, pourquoi ne pas l'associer au rapport d'activité ?

Corinne Blanchet, ABCD-Durable : Dans les collectivités, il y a rarement, aujourd'hui, une organisation qui permette de faire un bilan des actions d'une part et une analyse des politiques d'autre part, notamment en lien avec le budget. Mais cela peut se développer. Nous travaillons avec une Région qui cette année va faire uniquement un bilan des actions, mais qui prévoit déjà aujourd'hui, pour les années suivantes, à mettre en place avec le service des finances un fonctionnement qui permette une meilleure collecte des informations relatives au développement durable.

Marie-Chantal Daumas (Conseil général des Hautes-Alpes) : Il y a trois aspects à envisager :

- L'analyse de situation / ou bilan sur l'année : ce qu'on a mené par rapport aux finalités et comment ?
- L'analyse prospective sur l'année n+1
- La mesure d'impact / d'effets de nos politiques...ce qui est très difficile à faire

Frédéric Ferrero (CA Fréjus Saint-Raphael) : Nous avons actuellement les rapports d'activité des services. On pourrait avoir une page avec une rubrique sur les cinq finalités du développement durable où l'on analyse les activités globales et les perspectives.

DREAL PACA : Pour ce qui est du calage dans le temps, ce sera délicat la première année, mais après ce sera plus facile : on pourra repartir de la borne temporelle de l'exercice précédent. L'esprit de la loi reste bien d'aider aux choix budgétaires, pour mieux intégrer le développement durable. Mais on est avant tout dans une démarche d'amélioration continue, qui s'engage sur 2011, pour progresser dans les années suivantes.

L'analogie avec les rapports d'activité nous est apparue également, mais il ne s'agit pas uniquement de faire des encarts sur les actions exemplaires. Il s'agit bien d'opérer une rupture en appliquant une analyse développement durable à l'ensemble des politiques et du fonctionnement de la collectivité.

Il y a peut-être un problème de sémantique par rapport au mot « bilan ». Nous pouvons faire remonter ce genre de remarques au ministère pour que les termes soient bien précisés dans l'avenir.

Mme Delphien Vitali (Conseil général des Bouches-du-Rhône) : Comme nous en sommes à un premier bilan qui correspond à l'étape 0, nous allons le faire sur les trois années passées.

Corinne Blanchet, ABCD-Durable Si vos élus vous demandent pour préparer leur budget certains indicateurs, il semble important d'avoir un bilan n-1 (ou n-2 ou n-3) pour faire apparaître dès à présent des dynamiques existantes.

Sur le champ couvert :

CA Riviera Française : Le cadre de référence national renvoie à des politiques territoriales qui dépassent les compétences de certaines collectivités, comme par exemple la biodiversité pour une communauté d'agglomération. On peut regarder comment nous abordons la biodiversité dans nos politiques spécifiques, mais il faut pouvoir nuancer ces aspects.

DREAL PACA : Le bilan et l'analyse des politiques de la collectivité peut se faire au regard des cinq finalités, quelles que soient les compétences. Par exemple, même si une collectivité n'a pas de compétence pour la préservation de la biodiversité, elle peut s'interroger sur les impacts sur la biodiversité des actions qu'elle mène dans ses autres champs de compétence.

Louis Laurent-Dupont (Agence d'urbanisme de Marseille): Remarque sur l'activité. Une collectivité locale met en place des actions, d'un autre côté elle définit des plans et programmes, mais aussi des stratégies. QUID de l'exercice sur un PADD de SCoT ou un PLU ? Là on est bien dans « l'évaluation développement durable » et pas dans l'évaluation environnementale ? QUID également pour un Plan climat ou un PLH qui serait en phase de définition des orientations ?

DREAL PACA : C'est à chaque collectivité de se poser cette question en fonction de son niveau d'avancement. C'est un peu particulier pour les documents d'urbanisme car ils ont eux-mêmes intrinsèquement un « regard développement durable ». Quand il s'agit d'un Plan climat, son évaluation au regard du développement durable a du être fait lorsqu'il a été acté. L'objet du rapport est d'évaluer l'action de la collectivité dans son ensemble et d'orienter le débat lors du budget. Si le plan climat est une partie d'un Agenda 21, il doit déjà être analysé au regard des cinq finalités. Les outils sont à analyser en fonction de leur niveau d'avancement (orientation, actions). Concernant un document en cours d'élaboration (ScoT, etc...), le rapport DD peut analyser la manière dont les éléments de gouvernance du DD (concertation, évaluation, etc...) sont mis en oeuvre.

Delphine Vitali (Conseil général des Bouches-du-Rhône): Qu'est-ce que l'Etat entend par intégration des exigences développement durable dans les finances publiques ?

DREAL PACA : Cela peut être à lier aux pratiques d'éco-conditionnalité.

Corinne Blanchet (ABCD-Durable) : Cela peut aussi être lié aux choix de placement ou d'emprunts de la collectivité (mobiliser par exemple les fonds éthiques pour les emprunts). Il peut aussi s'agir d'organiser le suivi financier interne vers une comptabilité publique « plus verte ».

DREAL PACA : Tout ce qui est dans les trames de la circulaire doit être considéré comme des indications qui vous sont proposées, et non comme des obligations. Cependant, cela pousse à s'interroger sur l'ensemble et à ne pas rester que sur les actions exemplaires bien connues.

Yann Guerrier (CA Riviera Française) : Dans les EPCI, qui n'ont pas de services ou de chargé de mission développement durable, comment analyser des éléments qui vont mettre en évidence que sur certains axes il n'y a rien à dire, car cela ne relève pas des compétences ou qu'il y a un problème dans le transfert de celles-ci.

Mme Dho Fiandino (SAN Ouest Provence) : Dans notre collectivité, même si nous n'avons pas la compétence sociale, c'est un élu qui a fait le lien entre le contenu du rapport développement durable et le rapport social.

DREAL PACA : nous n'avons pas plus d'éléments que la circulaire à ce jour. L'essentiel est que votre choix vous corresponde et puisse être expliqué.

Le contrôle de l'Etat s'exercera sur l'existence de ce rapport mais pas sur le contenu, les délais, etc. Si, à terme, certains éléments doivent évoluer et devenir obligatoires, ils seront construits avec les collectivités.

Une participante : Quel est le lien avec la stratégie nationale de développement durable (SNDD) ?

DREAL PACA : Le décret préconise de s'appuyer sur les cinq finalités. Il y a des liens entre celles-ci et les défis de la SNDD, mais on ne souhaitait pas ajouter de la complexité.

Corinne Blanchet (ABCD-Durable) : la SNDD est écrite pour 3 ans, les 9 défis peuvent bouger dans le temps. Les 5 finalités du cadre de référence national agenda 21, qui sont mentionnées dans la loi, sont quant à elles issues des grands textes internationaux et donc plus stables dans le temps. Par ailleurs la SNDD a un spectre moins large que les cinq finalités du cadre de référence national des Agendas 21 locaux.

Présentation de quelques outils

Thomas Morinière, DREAL PACA,

Chacun des outils ci-dessous, sont présentés en explicitant - pour les outils « ayant un « air de famille » - jusqu'où ils sont pertinents pour préparer le rapport sur la situation en matière de développement durable.

(Cf. éléments et liens internet vers les documents en annexe).

Présentation des rapports développement durable pionniers :

- Région Nord-pas-de-Calais
- Ville d'Orléans.

Présentation des outils ayant le même « air de famille » :

- Baromètre du développement durable en PACA
- L'évaluation d'un agenda 21local
- Grilles d'analyse développement durable des projets

Témoignages de deux collectivités ayant un tel outil :

Mme Anne-Marie Sabatier (ville de Grasse) :

Nous avons mis en place une grille développement durable sur la base du cadre de référence national des agendas 21 locaux. Nous l'avons transmise à tous les services. Elle n'est pas utilisée par tous mais leur sert de guide. Je souhaitais proposer aux services de l'utiliser pour analyser leurs actions n-1 et proposer des actions nouvelles. On peut utiliser cette grille pour analyser la pertinence de certaines actions au moment du budget. C'est un outil d'aide à la décision pour les services et les élus.

Je ne pense pas qu'elle puisse être transposée directement pour être une aide à la réalisation du rapport. Il faut le voir d'une manière plus globale. Il me semble qu'il y a trop d'ouvertures pour s'en servir comme outil d'aide à l'élaboration d'un bilan.

Mme Valérie Lebras (CANCA) :

Nous avons également une grille développement durable (élaborée en interne avec l'aide d'ABCD-Durable). Nous n'utilisons pas la grille pour tous les projets, mais que pour les grands projets ou ceux qui pourraient avoir des impacts négatifs.

Au départ nous avons imaginé une utilisation plus large avec des référents. Mais nous avons restreint l'ambition pour qu'elle soit vraiment utilisée, avec une vraie assistance à maîtrise d'ouvrage du service environnement auprès des autres services (ex : sur les cahiers des charges, les choix d'AMO).

Pour le rapport développement durable, nous avons avant tout pensé à un rapport d'activité avec filtre développement durable, mais dans cette première année, au vue des délais impartis, nous ne pourrons que faire un bilan « classique » des actions. Les informations issues de l'utilisation de la grille devraient être mises entièrement dans le rapport, mais cela ne couvrira que les grands projets et ne suffira pas. Il faudra déployer l'utilisation de la grille l'année prochaine.

En termes de dates, nous pensons aller de juin à juin, en phase avec notre rapport d'activité.

Présentation d'un projet d'outil dédié à la production du rapport sur la situation en matière de développement durable (Rap'DD ©)

Thomas Morinière, DREAL PACA

Au niveau national, le ministère (MEDDTL) prépare des éléments de méthode, qui seront publiés prochainement.

En complément, la DREAL PACA a engagé des travaux dès l'été pour apporter une aide méthodologique aux collectivités dans des délais très courts.

Une mission de réflexion méthodologique a été confiée au bureau d'études ABCD-Durable pour servir de support à la formation de ce jour. L'outil développé par ABCD-Durable est donc encore au stade projet est proposé à titre d'expérimentation aujourd'hui.

Il semblait nécessaire de proposer un outil spécifique car deux difficultés étaient identifiées :

- le rapport développement durable devrait couvrir l'ensemble des pratiques et pas seulement celles identifiées « développement durable », ce qui représente à la fois une difficulté intellectuelle et aussi des moyens humains et en temps.

En effet, comment ne pas oublier d'interroger les activités moins visibles que les projets, plus routinières mais néanmoins structurantes et non dénuées d'impacts ou d'opportunités de progression ?

- les finalités du développement durable sont transversales et débordent des découpages des organigrammes, des délégations, des programmes d'action.

La somme des points de vue sectoriels écarte-t-elle le risque d'un « angle mort » du questionnement sur le développement durable ? (une opportunité de progression négligée car en dehors ou à l'intersection des découpages de l'organisation). Pourrait-on partir d'un questionnement transversal à l'image des finalités et des éléments de démarche ?

Corinne Blanchet, directrice ABCD-Durable

Pour information, il est rappelé qu'ABCD-Durable avait participé aux côtés d'ETD à l'élaboration du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable et agendas 21, puis, a animé et accompagné le travail du groupe de collectivités qui a élaborer le référentiel national d'évaluation des Agendas 21 locaux (paru en avril 2011).

L'outil en projet est formé de deux parties:

- **Partie 1 : un questionnement transversal** pour identifier les actions et les politiques qui contribuent ou pourraient davantage contribuer au développement durable

L'outil est inspiré du référentiel national pour l'évaluation des agendas 21 locaux mais cherche à s'adapter à toutes les collectivités. De ce fait, le questionnement est guidé par les cinq finalités et les cinq éléments de démarche.

Des couleurs appliquées aux questions permettent de repérer s'il s'agit de questions sur le territoire, sur la cohérence des politiques, ou sur le fonctionnement interne (ce qui fait référence à la partie B de la trame de la circulaire).

Des indicateurs sont rappelés à titre informatif (issus du référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et de la SNDD), ainsi qu'un rappel d'engagements de la SNDD.

Sur les éléments déterminants, la question s'est posée de savoir si l'on doit parler de la participation dans l'engagement de développement durable uniquement, ou dans l'ensemble des politiques ? L'option retenue dans cet outil est que ce soit dans l'ensemble des politiques.

Ce sont des questions ouvertes, pour inciter à répondre de manière argumentée.

Cette partie, permet d'avoir « la base » du rapport.

Éléments de discussion :

Christelle Deblais (CA Pays d'Aubagne) : On retrouve l'évaluation des agendas 21 dans cet outil. Est-ce qu'il sera mis à disposition gratuitement aux collectivités ou via une prestation ? Nous nous posons la question de faire un tel outil et il semble très bien fait.

Corinne Blanchet (ABCD-Durable) : C'est en discussion, pour effectivement que les collectivités puissent y accéder au moindre coût, le but étant bien de faire progresser les politiques vers le développement durable. L'informatisation doit encore être faite pour qu'il puisse être utilisable et diffusé.

Marie-Chantal Daumas (CG05) : Un fichier Excel c'est très bien, mais c'est un outil limité pour passer au crible tous les services. Il reste ensuite à mettre en perspective toutes les données dans le rapport.

Corinne Blanchet (ABCD-Durable) : L'idée pour le moment est qu'il soit dans l'esprit de la loi, et qu'il soit testé, etc. Effectivement, un outil Excel est limité.

Emilie Gallouet (DREAL PACA) : Nous sommes en réflexion pour continuer à développer cet outil.

Marie-Claude Dho Fiandino (Ouest Provence) : Ce document est déjà une bonne base pour engager le travail. Vous parlez d'éviter les angles morts. Certains élus sont spécialistes de certaines questions (ex : certains élus sont spécialistes de la qualité de l'air, mais cela ne correspond pas à un service). Dans ce cas il va falloir le prendre en compte. Il y a aussi tout le travail qui est mené avec des groupes de travail dans lesquels s'impliquent les agents ou élus ; et ce sont souvent les actions qui sont les plus innovantes.

Corinne Blanchet (ABCD-Durable) : Il ne faut pas confondre le rapport développement durable avec un diagnostic de territoire en matière de développement durable.

Marie-Claude Dho Fiandino (Ouest Provence) : Oui, mais cela a une influence sur le territoire, nous ne devrions pas l'exclure. Il s'agit de groupes qui ont des actions, ex : avec l'ASQA.

Corinne Blanchet (ABCD-Durable) : Il n'y a pas de souci pour comptabiliser cet effort dans l'outil. Il faudra tenir compte, outre l'activité des services, celle des élus, d'ailleurs cet « investissement en temps » devrait pouvoir être davantage comptabilisé en général.

- **Partie 2** : Un **tableau d'analyse** de la cohérence des actions et politiques avec le développement durable

Une grille d'analyse est appliquée aux politiques ou grands domaines d'action de la collectivité et permet d'évaluer, pour chacun d'eux le degré d'intégration des finalités et des modalités de gouvernance du développement durable, mais aussi ses impacts (directs ou indirects, positifs, neutres ou négatifs) et les marges de progression.

Il est possible de situer ce degré d'intégration ou la dynamique en cours via des notes, qui permettent de visualiser sous forme de graphiques la situation et les marges de progrès.

Pour la partie 2, il y a un travail d'agrégation à faire si tout cela se base sur les trames proposées dans la circulaire. Si, à l'inverse, le rapport est structuré par exemple comme le rapport d'activité, la deuxième partie sera plus adaptée (et ce sera la partie 1 qui sera à agréger).

Thomas Morinière, DREAL PACA

Dans l'attente de l'expérimentation de l'outil, des questions se posent sur ces deux parties :

- Un des deux volets suffit-il ou sont-ils complémentaires (idéalement) ?
- L'un ou l'autre est-il mieux adapté suivant la démarche engagée par la collectivité (agenda 21...), son organisation interne ?

Chacune des deux parties a une logique, des avantages et contraintes qui lui sont propres :

	Partie 1 : Questionnement transversal	Partie 2 Tableau d'analyse de la cohérence des politiques
Quel est l'esprit de la méthode ?	S'abstraire des découpages sectoriels, se mesurer à un référentiel transversal.	Passer les politiques et les pratiques au crible du développement durable.
Qui peut répondre et selon quelles modalités ?	Enjeu : adopter un point de vue global et transversal. Questionner le maire/le président avec le DGS et/ou réunir les services ?	Réponse au minimum en binôme : référent technique et référent DD. Au préalable, recenser les politiques et domaines d'action à analyser.
Comment passer de l'outil à la rédaction du rapport ?	Les réponses aux questions donnent la matière. La trame du questionnaire suit les 5 finalités, les 5 éléments de démarche, à la fois en « externe » et « en interne ».	Comme pour un rapport d'activités : un chapitre par politique ou domaine. La structure du tableau permet de développer dans chaque chapitre la trame finalités/modalités de gouvernance.

Travaux de groupe

Animés par ABCD-Durable

L'objectif des travaux de groupe est de permettre aux participants de s'approprier l'outil, au regard de leur vécu, en l'utilisant (partiellement).

Il s'agit aussi de le critiquer, de l'enrichir, en répondant à des questions relatives:

- au caractère compréhensible de l'outil
- à ses atouts, ses faiblesses, notamment pour aider à la rédaction du rapport développement durable
- son adaptation aux collectivités, notamment « comment vous l'utiliseriez ? »

4 groupes sont constitués par types de collectivités, chacun ayant certaines finalités et politiques à tester :

- **G1: Conseils Généraux** (finalités : Cohésion sociale ; Epanouissement de tous ; Pilotage // politiques : Transports scolaires ou Education / collèges)
- **G2 : Intercommunalités** (finalités : Biodiversité, milieux, ressources ; Evaluation ; Transversalité // politiques : Développement des zones d'activités Ou Politique de la ville)
- **G3 : Intercommunalités** (finalités : Consommation, production responsables ; Amélioration continue // politiques : PLH ou Transports urbains)
- **G4: Communes** (finalités : Climat, atmosphère ; Participation // politiques : Urbanisme ou Action sociale)

➔ **Les éléments de restitution des groupes sont présentés dans les tableaux pages suivantes.**

Éléments de discussion:

Corinne Blanchet (ABCD-Durable) : Les avis sont partagés et divers. Il y a un besoin très différent en fonction des collectivités, selon leur niveau d'avancement et d'acculturation des finalités et du cadre de référence national.

Nous avons encore beaucoup à réfléchir pour faire évoluer l'outil.

Christelle Deblais (CA Pays d'Aubagne) : Il peut être intéressant de le tester dans quelques collectivités.

Claire Saltet (Marseille Provence Métropole) : un retour en 2012 sera important.

Christine Gillet (Aix-en-Provence) : Quelles sont les collectivités qui ont déjà préparé leur rapport développement durable ? Peut-on partager l'information ?

Thomas Morinière (DREAL PACA) : le Conseil général des Hautes-Alpes a déjà fini sa version technique, sachant que c'est un CG qui a déjà fait un A21 et qui utilise son évaluation.

Claire Saltet (Marseille Provence Métropole) : Au sein d'un groupe de travail, Philippe Senna du bureau des territoires du Ministère est venu présenter le rapport développement durable et il a rappelé que l'objectif n'est pas du tout de faire un point sur l'avancée de l'agenda 21, ni un rapport d'activité non plus.

Christelle Deblais (CA Pays d'Aubagne) : On ne peut pas tout déconnecter en termes de temps ! Ok pour élargir un peu plus que l'Agenda 21, mais pas pour faire quelque chose de complètement différent.

Corinne Blanchet (ABCD-Durable) La région nord pas de calais a fait un rapport d'abord sans indicateurs, puis l'année d'après avec des indicateurs. Dans le rapport, elle identifie les actions de l'Agenda 21.

Conclusion

Emilie Gallouet, DREAL PACA, responsable de l'unité des politiques des territoires.

Nous espérons que cette journée vous aidera à avancer. Nous avons eu beaucoup de retours intéressants ce matin et cet après-midi, que ce soit sur la circulaire ou sur l'outil. Nous nous sommes posé les mêmes questions que vous.

Nous allons voir ce que nous pouvons vous proposer - difficilement cette année (hormis le compte-rendu et les documents qui vous ont été présentés et remis aujourd'hui) - mais certainement début 2012, quand nous aurons vos retours d'expérience et intégré vos apports de ce jour.

Un grand merci pour votre présence et votre attention.

→ Un questionnaire d'évaluation a été remis à chaque participant en fin de séance. Les résultats sont présentés en annexe.

Mise en commun des groupes sur Rap'DD

1- Avis des collectivités sur la partie 1 de Rap'DD: Identification des politiques et programmes qui contribuent au développement durable

GROUPES	Caractère compréhensible	Atouts	Faiblesses	Modalités d'utilisation par les collectivités
Conseils Généraux	<ul style="list-style-type: none"> Items et outil compréhensibles, mais surtout pour les chargés de mission DD, pas pour les novices. Outil non diffusable tel quel au sein des services des collectivités, mais qui peut être un support à adapter pour des entretiens ou pour élaborer d'autres documents utilisables en interne des collectivités Il manque des définitions préalables (les finalités et l'outil lui-même) 	<ul style="list-style-type: none"> Complet Permet de bien engager une démarche de DD Riche en termes d'apports méthodologiques, Plus simple que d'autres outils, Visuels graphiques intéressants, notamment pour partager avec les élus Plus simple que d'autres pour faire un Agenda 21 	<ul style="list-style-type: none"> Effrayant pour les novices, nécessite une formation et expertise préalable L'outil propose d'engager une démarche : il est plus large qu'un outil d' « aide à la rédaction d'un bilan de la situation au regard du développement durable » Les finalités étant confuses et peu claires, nécessité de d'abord travailler sur ce qu'elles veulent dire, et de définir des priorités et stratégies pour la collectivité Besoin d'intégrer l'interne dans chaque question (au lieu d'en faire une question spécifique) Nécessite d'être adapté à chaque collectivité et ses enjeux. Les priorités ne ressortent pas, il faudrait une case pour pondérer Bien pour un état des lieux, mais difficile d'en tirer un rapport développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> <u>D'abord</u> un travail partenarial interne pour comprendre ensemble, le sens des items Utilisation avec les DGA concernés et avec les missions transversales ou services chargés de l'observation Pour les éléments déterminants: pas possible de faire une auto-appréciation en interne dans un premier temps (peut être dans un second temps) Outil plus adapté à une utilisation par le chargé de mission

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Inter-communalités</p> <p style="text-align: center;">1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Questions trop longues pour parler aux chefs de services • Nécessité d'adapter l'outil aux services concernés, avant d'aller les voir 	<ul style="list-style-type: none"> • Bon outil • Permet de donner des idées • Eclairci les finalités • Met en évidence des points oubliés : par exemple a permis d'identifier un lien entre SCOT et consommation / production responsables 	<ul style="list-style-type: none"> • Trop ambitieux dans un contexte restreint en ETP • Fait peur (ce qu'il faut éviter) surtout dans les collectivités qui ne sont pas en Agenda 21. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plutôt imaginer une démarche progressive, pour avancer pas à pas (de type 1 – 2 - 3 environnement), pour différencier les collectivités qui débutent, celle qui sont en cours, celles qui sont déjà bien avancé... • Cette année : rédaction du rapport développement durable en se basant sur l'existant • A moyen terme : mettre en place des entretiens avec les chefs de services après adaptation de l'outil.
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Inter-communalités</p> <p style="text-align: center;">2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Outil suffisamment/ moyennement compréhensible. • Besoin de plus d'exemples • Sur les éléments déterminants, il faudrait clarifier le questionnement (général ou sectoriel ?) • Dans biodiversité, la différence est peu claire entre la 2^{ème} et 3^{ème} question 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne base à une réflexion structurée large et exhaustive • Permet de clarifier ce que l'on met dans chaque finalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Complexe et plutôt utilisable par les personnes déjà formées au DD • Passage à la rédaction DD reste difficile : l'information collectée grâce à l'outil doit encore être synthétisée. • Difficile de rentrer dans les éléments déterminants • Manque un outil de hiérarchisation • Manque un outil d'auto-appréciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficile à faire remplir par les services : mieux accompagné ou en forum • Utilisation de l'outil difficile à court terme • Idéalement utilisation en petit groupe, mais en pratique plutôt possible par entretiens individuels et personnalisés (avec des fiches types, se basant sur l'outil, mais simplifiées et adaptées à chaque service)
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Items insuffisamment compréhensibles, notamment la première question (ne permet pas de positionner où en est l'élaboration obligatoire du PCET) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bon outil pour la sensibilisation des élus et des directeurs et DGS • Permet de partager sur la situation au regard des finalités, de partager des actions en cours ou à mettre en place au sein des équipes 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle fiabilité des indicateurs dans le temps ? • Difficulté pour les actualiser chaque année et les présenter au Conseil Municipal • Quels moyens humains et techniques pour alimenter le tableau d'indicateur ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'avoir un pilote, qui pourrait être au plus prêt du service financier ou proche du DD • Mettre en place un A21 est déjà difficile, mais l'outil propose une démarche encore plus large ... comment faire ?

2- Avis des collectivités sur la partie 2 de Rap'DD: Analyse de la cohérence avec le développement durable des politiques et programmes

GROUPES	Atouts	Faiblesses	Modalités d'utilisation par les collectivités	Commentaires
Conseils généraux	<ul style="list-style-type: none"> Permet de se poser des questions auxquelles on ne pense pas pour chaque politique sectorielle, et de façon transversale Support de réflexion Formalise 'approche complexe par nature d'un Agenda 21 	<ul style="list-style-type: none"> Le croisement des colonnes pour se poser les questions est difficile : il faut améliorer la forme Peut effrayer les directions, les questions doivent être adaptées La partie sur les éléments de démarche n'est pas n'est pas adaptée au rapport développement durable, car a évaluer une fois l'Agenda 21 adopté 	<ul style="list-style-type: none"> Difficilement utilisable tel quel Peu adapté pour un rapport développement durable Nécessite beaucoup plus qu'un an 	<ul style="list-style-type: none"> A adapter à chaque collectivité Nécessite un travail partenarial préalable de définition Cette partie est plus claire que la 1ère pour débiter
Inter-communalités 1	<ul style="list-style-type: none"> Néanmoins, c'est un bon moyen de se poser des questions que l'on n'aurait pas abordé, naturellement dans certaines politiques sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> Peu d'atouts à l'outil, qui est jugé complexe, peu claire, sujet à interprétation selon les personnes (chaque utilisateur a sa propre interprétation des termes, par exemple), Trop long et trop de questions, surtout si on doit faire l'ensemble des questions sur toute l'action de la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> Eléments transversaux à travailler avec le DGS 	<ul style="list-style-type: none"> En conclusion : l'outil reflète la compréhensibilité / complexité du DD
Inter-communalités 2	<ul style="list-style-type: none"> Utile, mais plutôt adapté pour analyser des « grandes » politiques publiques, 	<ul style="list-style-type: none"> Encore difficile à comprendre, sujet à interprétation selon les personnes, trop de questions,... Il faudrait mieux préciser comment le tableau fonctionne. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans les collectivités, serait intéressant à utiliser sur quelques grands projets, mais semble difficilement utilisable en l'état 	

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une partie du groupe a trouvé que la partie 2 est plus concrète que la partie 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Une autre partie du groupe a trouvé que la partie 2 est lourde, voire délicate à proposer, notamment pour les collectivités qui ne sont pas encore engagées dans une démarche globale de développement durable • L'outil d'analyse est difficile à alimenter en interne 	<ul style="list-style-type: none"> • Plutôt en face à face, mais le groupe s'interroge sur la possibilité réelle de le faire 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur quel document travailler en premier ? • L'auto-appréciation sur la situation est difficile, délicate, voir non pertinente
---	---	--	---	--

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	POSTE	MAIL
Conseil Général 05	DAUMAS	Marie-Chantal	CM agenda 21	marie-chantal.daumas@cg05.fr
CA Sophia Antipolis	CHARRIER	Céline	responsable service environnement	c.charrier@agglo-casa.fr
	SENTENAC	Sophie	responsable service gestion-aménagement du territoire	s.sentenac@agglo-casa.fr
CA Pôle Azur Provence	SCERRI	Maëlys	CM environnement	m.scerrri@agglo-casa.fr
	LE BLAY	Daniel	élu référent charte environnement	daniel.leblay@free.fr
Cannes	PELEGRI	Silvia	Adjointe chef service écologie	silvia.pelegri@ville-cannes.fr
Conseil Général 06	SORRENTINO	Michèle	chargée de mission DD	msorrentino@cg06.fr
CU Nice Côte d'Azur	LEBRAS	Valérie	directeur du développement durable	valerie.lebras@nicecotedazur.org
Grasse	SABATIER	Anne-Marie	responsable mission DD et agenda 21	anemarie.sabatier@ville-grasse.fr
Nice	BONNIN	Arnaud	Directeur Adjoint Environnement, Energie Renouvelable et Mer	arnaud.bonnin@ville-nice.fr
Agence d'Urbanisme Marseille	MITON	Agathe		a.miton@agam.org
Aix en Provence	GILLET	Christine	chef de service environnement	gilletc@mairie-aixenprovence.fr
CA Agglopoles Provence - Salon Etang de Berre Durance	MOUREN	Christelle	directrice aménagement du territoire	christelle.mouren@agglopoles-provence.org
	DUNAND	Florence	technicienne transports	florence.dunand@agglopoles-provence.org
	MEOU	Nicolas	directeur service collecte des déchets	nicolas.meou@agglopoles-provence.org
	LE VERGER	Christian	DGA	christian.leverger@agglopoles-provence.org
Avignon	BOUCET	Marc	service environnement	marc.boucet@mairie-avignon.com
CA Dracénoise	BORGI	Jean-Marc	directeur de l'environnement	jm.borgi@hotmail.com
CA Fréjus Saint Raphaël	FERRERO	Frédéric	directeur service environnement	f.ferrero@agglo-frejus-saintraphael.fr
	ETZENSPERGER	Hadrien	délégué ville St Raphaël	H.Etzensperger@ville-saintraphael.fr
CA Pays d'Aix en Provence	DUMONTEIL	Alexia	stagiaire DD	adumonteil@agglo-paysdaix.fr
CA Pays d'Aubagne Etoile	DEBLAIS	Christelle	chargée de mission A21-PCET	christelle.deblais@agglo-paysdaubagne.fr
CA Ventoux Comtat Venaissin	BOISSIN	Geneviève	responsable service environnement et énergie	boissin-g@ventoux-comtat.com
Conseil Général 13	AZERMAI	Dominique	Chargée de Mission Sce Déchets et Energie	dominique.azermai@cg13.fr
	VITALI	Delphine	chef de service énergie déchets	delphine.vitali@cg13.fr
Conseil Général 83	AUDIBERT	Annabelle	Mission DD	aaudibert@cg83.fr
	BOUBRED	Sabah	Mission DD	sboubred@cg83.fr
	MESCHIN	Sophie	Mission DD	smeschin@cg83.fr
	COTTIGNY	Sandrine	assistante	scottigny@cg83.fr
CU Marseille Provence Métropole	SALTET	Claire	Chef service Protection de la nature et environnement	claire.saltet@marseille-provence.fr
Hyères	BELLON	Damien	Chargé de mission environnement	dbellon@mairie-hyeres.com
Marseille	MICHALLET	Sylvain	Chargé de mission environnement	smichallet@mairie-marseille.fr
PNR Luberon	MEUNIER	Rose		rose.meunier@parcduluberon.fr
SAN Ouest Provence	DHO FIANDINO	Marie-Claude	chargée de mission développement durable	marieclaudedho.fiandino@ouestprovence.fr

ANNEXE 2 : EVALUATION DE LA JOURNEE PAR LES PARTICIPANTS

Le dépouillement suivant se base sur 27 questionnaires collectés. Les commentaires des répondants sont intégralement retranscrits.

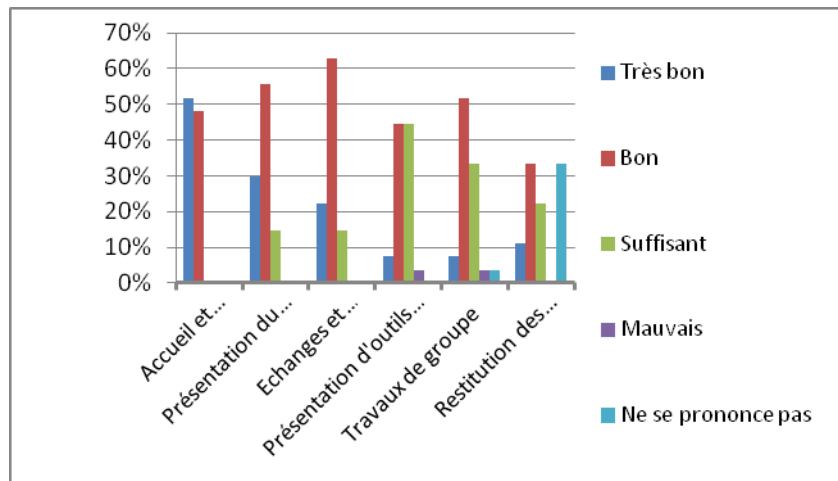
1/ Les participants sont **globalement satisfaits** de cette journée d'information : **89%** des répondants qualifient leur impression générale sur la rencontre d'excellente (4%), de bonne (67%) ou de moyenne (19%). Aucun n'est insatisfait. 3 personnes n'ont pas répondu à cette question.

Quelle est votre impression générale sur cette rencontre?	Excellente	Bonne	Moyenne	Insatisfaisante	Mauvaise	Ne se prononce pas	Total
Nombre de réponses	1	18	5	0	0	3	27
Pourcentage	4%	67%	19%	0%	0%	11%	100%

2/ Comment avez-vous apprécié le contenu et son organisation ?

Nombre de réponses	Très bon	Bon	Suffisan	Mauvai	Ne se prononce pa	TOTAL
Accueil et organisation de la rencontre	14	13	0	0	0	27
Présentation du contexte national de la mise en place des rapports développement durable	8	15	4	0	0	27
Echanges et témoignages	6	17	4	0	0	27
Présentation d'outils pour aider à la préparation des rapports développement durable	2	12	12	1	0	27
Travaux de groupe	2	14	9	1	1	27
Restitution des travaux de groupes et échanges	3	9	6	0	9	27

Réponses en pourcentages	Très bon	Bon	Suffisan	Mauvai	Ne se prononce pa	TOTAL
Accueil et organisation de la rencontre	52%	48%	0%	0%	0%	100%
Présentation du contexte national de la mise en place des rapports développement durable	30%	56%	15%	0%	0%	100%
Echanges et témoignages	22%	63%	15%	0%	0%	100%
Présentation d'outils pour aider à la préparation des rapports développement durable	7%	44%	44%	4%	0%	100%
Travaux de groupe	7%	52%	33%	4%	4%	100%
Restitution des travaux de groupes et échanges	11%	33%	22%	0%	33%	100%



Les commentaires :

« Dommage de ne pas avoir un modèle de rapport. C'est après la rédaction la 1^{ère} fois que l'on doit se soucier de l'outil pour l'avenir. » « Visiblement, nous sommes en phase expérimentale. Il va falloir apprendre et corriger en avançant. » « Il est très difficile pour une politique aussi complexe de créer un outil répondant à la question. »

« Exercice peu clair au départ, plus explicite au cours de l'après midi mais trop peu de temps pour le réaliser. » « Mieux expliquer les participations à l'atelier » « Manque d'encadrement des travaux de groupe pour préciser les résultats attendus. » « Il eut été préférable d'encadrer et d'orienter les ateliers dans l'après midi. » « Il faut essayer d'amener les outils et les consignes de façon plus simple. »

« Module à poursuivre. Les échanges entre CT sont toujours très fructueux ! » « Bonne initiative collective. Met en réseau les différents chargés du DD dans les collectivités. » « Rencontre intéressante pour : cadrage pour tous, contact avec autres personnes DD, échanges. »

« Bon courage aux techniciens qui ont à sensibiliser/ convaincre leurs élus référents, au moins. »

« Rapport DD est un outil de plus sans véritable intérêt pour la collectivité »

« Pas assez d'échanges d'expérience avec les collectivités qui ont déjà fait le rapport. »

3/ Que pensez-vous de l'outil proposé et analysé dans l'après midi ? Répond-il à vos besoins ?

« Outil intéressant et utile encore perfectible dans certaines formulations. Bon travail de base. Félicitations pour l'avoir mis en œuvre. » « C'est une bonne proposition d'outil de collecte des données auprès des services et d'amorce d'une réflexion conjointe. » « Outils assez complets permettant de poser les bonnes questions. » « Oui, répond en (grande) partie. » « Outil de sensibilisation et d'animation/ développement durable. Nous servira également dans le cadre d'élaboration PCET »

« L'outil ne répond pas aux besoins. » « Un outil pas encore prêt pour être diffusé. Impossible à utiliser avant fin 2011. »

« Non, problème de lisibilité, complexité. » « Il m'est apparu compliqué à utiliser, il va falloir le simplifier. » « Outil pour experts peu ou pas utilisable dans les collectivités qui débutent dans DD. » « Sans expérience DD/ cadre de référence : difficile d'usage, formation préalable nécessaire. Concevoir peut-être un outil avec accès simplifié ou plus élaboré selon l'expérience DD. Envisager aussi l'hypothèse de faisabilité d'un outil implémentable tout au long de l'année et par chaque service. » « Complexité. Difficile d'y accorder le temps nécessaire à l'analyse. » « Besoin à court terme d'un outil simplifié. La barre est trop haute, peut être adaptée à la collectivité à moyen terme. » « Pour cette année, clairement trop lourd, trop long. Pour les années d'après pourquoi pas, mais peut être mériterait-il une simplification/ alléger, pour avancer progressivement (faire une version soft). » « Tableaux de la partie 2 très précis mais trop complexes à remplir pour chaque politique publique. Difficile à utiliser tous les ans avec tous les services. » « Difficile de faire un lien avec la rédaction du rapport DD surtout pour cette année. Donc OUI sur le long terme, NON pour cette année. Assez compliqué à appréhender quand on débute. » « Outil à améliorer (très bien dans quelques années) : envisager un stade intermédiaire plus simple et accessible à tous. » « Complexe » « Compliqué, nécessite beaucoup de temps et ne facilite pas la rédaction du rapport. »

« Outil trop optimiste par rapport à la réalité DD des collectivités à ce jour. Il peut servir comme check-list à accomplir. » « Oui pour lancer A21/ Non pour rapport DD (trop complexe). » « Outil intéressant pour les Agendas 21 mais pas pour les rapports DD. On s'en servira pour l'Agenda 21. » « Outil plus adapté à l'élaboration/bilan d'un Agenda 21. Outil complexe à mettre en place surtout sur un temps si court. » « Outil à modifier. Beaucoup trop complexe à mettre en œuvre pour un simple rapport de situation DD. »

« Moyen » « Il ne répond pas à la rédaction d'un rapport au-delà du recueil de données puis demande une adaptation du fond. Formulation intéressante. » « Outil 1 : OK (trop de similitudes entre les questions, trop chargé et complexe). Outil 2 : NON (mettre une colonne évaluation dans l'outil 1) » « Le questionnaire : oui en partie. Adapter et compléter. Le tableau est à mon sens une usine à gaz inutilisable et trop complexe. »

4/ A l'issue de cette journée, quels besoins complémentaires ressentez-vous pour la réalisation de votre rapport développement durable ?

« Des éclaircissements sur les **finalités** de ce rapport. » « Détails sur les périodes de référence ? Bilan activité 2010 ? Activités de 2011 ? Quels contenus rédactionnels ? Présentation-graphiques ? » « Identifier des indicateurs de suivi »

« Avoir **un cadre** pour préparer le rapport DD dans l'urgence » « Un outil de synthèse pour passer à la phase rédactionnelle » « Outil en version light » « Outil plus synthétisé »

« **Test sur des collectivités. Formations** » « Participer à l'amélioration de l'outil en l'utilisant (en off) » « Un outil méthodologique adapté à chaque type de collectivité. Volontaire pour tester. » « Mieux comprendre l'utilisation de l'outil proposé pour se lancer dans une première expérimentation (je vais essayer de vendre l'idée aux techniciens concernés de l'agglomération (Pôle Azur Provence)). » « Se lancer dans la démarche et échange d'expériences début 2012 pour dégager les améliorations et adaptations souhaitables. » « Mettre en place une plateforme d'échange avec les référents Rapport DD de PACA pour continuer à échanger. Refaire ce type de réunion pour faire un retour sur expérience. » « Retours d'expérience d'autres communes »

« Du **temps** ! » « Du temps car un rapport bâclé pourrait être conservé (malheureusement) comme la trame de base de l'an prochain sans qu'il y ait d'évolution de contenu et d'analyse. Ça pourrait aller à l'encontre de l'objectif du rapport DD et en faire une coquille vide à terme. » « Du temps ! Des délais permettant sa mise en œuvre « correcte » ! » « Plus de temps, plus de précisions, un outil moins complexe. » « Du temps, des moyens humains...mais ce n'est pas de votre compétence ! » « Besoin de moyens humains et/ou financiers pour exploiter ces outils » « A-t-on conscience des problèmes de personnel dans la collectivité ? Qui va rédiger en temps record ? et en association avec tous les services ? »

« Au vu des délais pour le rapport DD 2011 et la publication du décret en juin, c'est une démarche de long terme qui doit être mise en place ; les outils présentés ne seront pas directement utilisables mais pourront être utilisés comme outil de sensibilisation et d'animation. »

« **L'implication interne** de la structure encore insuffisamment sensibilisée et motivée. » « Comment faire passer toute cette culture aux décideurs (DGS et élus) ? »

« Pouvoir bénéficier d'un contact direct avec le cabinet ABCD-durable afin d'arrêter définitivement la méthodologie d'élaboration du rapport DD. »

« Pas de besoins »

« Une journée qui marque l'arrivée d'une nouvelle génération d'acteurs susceptibles d'étendre les démarches Agenda 21 et de comprendre les enjeux et leur transversalité. »

ANNEXE 3 : PRESENTATION DE LA DREAL PACA _ RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE



Rapport sur la situation en matière de Développement Durable dans les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants

Journée d'échanges organisée par la DREAL PACA

6 octobre 2011

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
www.developpement-durable.gouv.fr

Déroulement de la journée

- **Matinée 10h – 12h50 (pause vers 11h45)**
 - Pourquoi ? Les textes de référence, les motivations, le contenu...
 - Échanges sur les initiatives, les difficultés, les interrogations...
 - Comment ? Présentation d'outils
- **Déjeuner sur place (self) et café (cafétéria) 13h-14h**
- **Après-midi : appropriation et expérimentation d'outils**
 - consignes et formation de groupes 14 h, en amphi
 - travaux en groupes 14h15 – 15h45, en salles
 - Restitution collective et conclusions 15h45 – 16h30, en amphi

DREAL PACA - Rapport sur le développement durable dans les collectivités - 6 octobre 2011

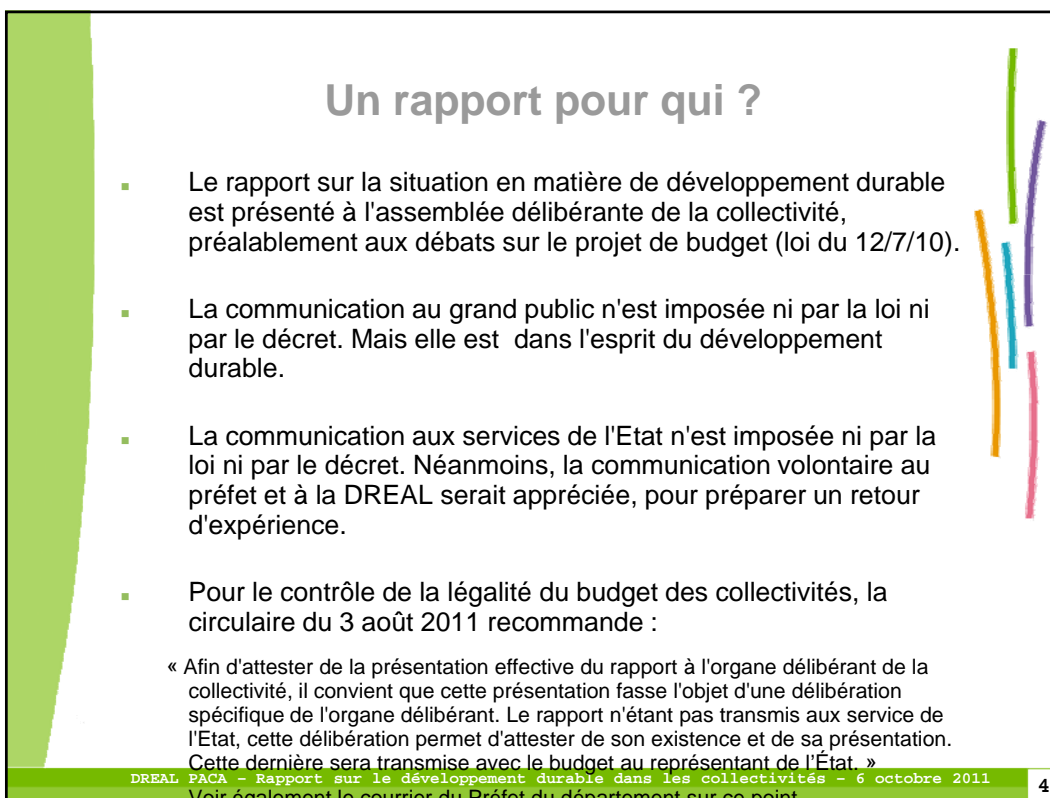
2



Un rapport pour qui ?

DREAL PACA - Rapport sur le développement durable dans les collectivités - 6 octobre 2011

3



Un rapport pour qui ?

- Le rapport sur la situation en matière de développement durable est présenté à l'assemblée délibérante de la collectivité, préalablement aux débats sur le projet de budget (loi du 12/7/10).
- La communication au grand public n'est imposée ni par la loi ni par le décret. Mais elle est dans l'esprit du développement durable.
- La communication aux services de l'Etat n'est imposée ni par la loi ni par le décret. Néanmoins, la communication volontaire au préfet et à la DREAL serait appréciée, pour préparer un retour d'expérience.
- Pour le contrôle de la légalité du budget des collectivités, la circulaire du 3 août 2011 recommande :
 - « Afin d'attester de la présentation effective du rapport à l'organe délibérant de la collectivité, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique de l'organe délibérant. Le rapport n'étant pas transmis aux services de l'Etat, cette délibération permet d'attester de son existence et de sa présentation. Cette dernière sera transmise avec le budget au représentant de l'Etat. »

DREAL PACA - Rapport sur le développement durable dans les collectivités - 6 octobre 2011
Voir également le courrier du Préfet du département sur ce point

4

Un rapport, pour quoi faire ?

Un outil de gouvernance généralisé par le Grenelle de l'environnement

- Pour l'Etat, art. 48 de la loi Grenelle 1
 - Étude d'impact économique, social et environnemental des projets de loi
 - Plan « administration exemplaire » : les ministères se donnent des objectifs d'écoresponsabilité et en rendent compte au Premier Ministre
- Pour les grandes sociétés anonymes, art. 225 de la loi Grenelle 2
 - le CA présente à l'AG un rapport sur les conséquences sociales et environnementales des activités de la société
- Pour les collectivités territoriales, art. 255 de la loi Grenelle 2

Dans les collectivités et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire ou le président présente « un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Un questionnaire tourné vers l'action

- Susciter ou renforcer une prise de conscience et un débat **interne**
 - Rapport préparé en interne : questionnaire des praticiens sur leur activité
 - Présenté à l'instance dirigeante à un moment stratégique : le développement durable est mis à l'ordre du jour
- Apporter un fondement **objectif** à ce débat
 - L'analyse couvre toutes les activités, pas seulement celles identifiées « DD »
- Amorcer ou conforter une **dynamique d'amélioration continue**,
 - L'exercice répété (où en est-on ?) peut enclencher une démarche de développement durable (vers où veut-on aller et comment ?) : ISO 26000 pour les entreprises, agenda 21 pour les collectivités

Le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux

Le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux

- Le décret du 17 juin 2011 renvoie deux fois à ce cadre de référence :
- Il est proposé comme guide d'analyse pour les « modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes » de la collectivité.
- On y explique les cinq finalités du développement durable mentionnées au L110-1 du code de l'environnement, au regard desquelles doit être analysé l'ensemble du fonctionnement et des actions de la collectivité.
- L'engagement dans une démarche de type agenda 21 apparaît ainsi comme un prolongement possible des rapports annuels sur le DD.

Le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux



- Un document conçu et enrichi avec l'expérience des collectivités pionnières dans les démarches d'agendas 21
- Un guide méthodologique de référence, support pour la reconnaissance nationale des agendas 21 locaux

Document remis en séance et téléchargeable sur le site du MEDDTL
: <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cadre-de-reference-pour-les.html>

L'intégration du développement durable : cinq finalités, cinq éléments de démarche

L110-1 du code de l'environnement modifié par
la loi Grenelle 2 :

**L'objectif de développement durable répond,
de façon concomitante et cohérente, à
cinq finalités :**

La **lutte contre le changement climatique** et la
protection de l'atmosphère

La **préservation de la biodiversité**, la
protection des milieux et des ressources

L'épanouissement de tous les êtres humains

La **cohésion sociale** et la solidarité entre
territoires et entre générations

Des dynamiques de développement suivant des
**modes de production et de
consommation responsables**

La gouvernance du développement durable :
cinq « éléments de démarche »

**La participation de la population et des
acteurs locaux**, par souci de démocratie
mais aussi d'efficacité (mobilisation générale,
enrichissement par « l'expertise d'usage »)

L'organisation du pilotage : portage politique
fort, définition du rôle des partenaires,
mobilisation des services...

La transversalité du questionnement et des
réponses

L'évaluation, dès la phase de conception d'un
projet, par l'explicitation de ses objectifs
stratégiques et des transformations
attendues du territoire, qui seront mesurées

Une stratégie d'amélioration continue : les

DREAL PACA - Rapport sur le développement durable dans les collectivités - 6 octobre 2011

défis étant immenses, il ne faut ni renoncer à
agir au début, ni « s'endormir sur ses

11

Le contenu du rapport

Décret du 17 juin 2011

Le contenu du rapport

décret du 17 juin 2011

Le rapport décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits.

Ce rapport comporte, **au regard des cinq finalités du développement durable** mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le **bilan des actions conduites** au titre de la **gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes** de la collectivité
- le **bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre** sur son territoire.

Ces bilans comportent **en outre** une analyse des **modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation** des actions, des politiques publiques et des programmes.

Cette analyse peut être élaborée **à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux** (mentionné à l'art. 254 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010).

DREAL PACA - Rapport sur le développement durable dans les collectivités - 6 octobre 2011

13

Le contenu du rapport

décret du 17 juin 2011

	bilan des actions conduites au titre des activités internes	bilan des politiques publiques
Cohérence avec les cinq finalités du développement durable		
Analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation		

- Remarque n°1 :
 - Entrée 1 : le développement durable, entendu comme finalité et comme mode de gouvernance, est le **critère** de l'analyse
 - Entrée 2 : les activités **internes** et les politiques **sur le territoire** sont l'**objet** de l'analyse
 - Par conséquent, l'analyse couvre bien toutes les activités et les politiques de la collectivité, quelle que soit leur proximité supposée avec le développement durable

DREAL PACA - Rapport sur le développement durable dans les collectivités - 6 octobre 2011

14

Le contenu du rapport

décret du 17 juin 2011

- Remarque n°2 :
 - le rapport présente des **bilans** synthétiques, il porte donc sur l'activité au cours de l'année écoulée
- Remarque n°3 :
 - Selon la loi (Grenelle 2, article 255), le rapport sur la situation en matière de développement durable présente également « les orientations et programmes de nature à **améliorer** cette situation ». (Le décret du 17 juin 2011 est ambigu sur ce point.)
 - L'intérêt de présenter de telles orientations de progrès :
 - Orienter l'exercice d'analyse vers l'action, dans un esprit d'amélioration
 - Nourrir le débat de l'assemblée délibérante par des propositions
 - Valoriser les actions d'amélioration programmées
 - Poser des repères pour le rapport de l'année suivante (les pistes ont-elles été suivies ?)

La mise en forme du contenu

Exemples de trames proposées par la circulaire,
sans obligation

Structure identique des trames 1 et 2

- A. Stratégie et actions de la collectivité en matière de DD
 - A.1. Des réponses aux finalités du DD
 - A.2. Modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation
- B. La collectivité exemplaire et responsable
 - B.1. Bilan des actions conduites en interne
 - B. 2. Modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions internes

	bilan des actions conduites au titre des activités internes	bilan des politiques publiques
Cohérence avec les cinq finalités du développement durable	B.1	A.1
Analyse des modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation	B.2	A.2

A/B = externe/interne (champ d'analyse)

1 / 2 = finalités / gouvernance (critères d'analyse)

Différences de détail entre les deux exemples de trames

- A. Stratégie et actions de la collectivité en matière de DD
 - A.1. Des réponses aux finalités du DD
 - A.2. Modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation
 - B. La collectivité exemplaire et responsable
 - B.1. Bilan des actions conduites en interne
 - B. 2. Modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions internes
-
- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Trame 1 : présentation chronologique <ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration ■ Mise en oeuvre et suivi ■ Évaluation ■ Amélioration continue | <ul style="list-style-type: none"> ■ Trame 2 : les 5 éltés de démarche <ul style="list-style-type: none"> ■ Pilotage ■ Participation ■ transversalité/globalité ■ Évaluation ■ Amélioration continue |
|---|---|

Echanges

Interrogations, difficultés...
Expérimentations, réalisations...

Quels outils d'aide à la production du rapport en matière de DD ?

- Des rapports DD pionniers
- Des outils existants ayant un « air de famille »
- Un outil dédié au rapport DD, en cours de construction

Les rapports existants sur la situation en matière de DD : ville d'Orléans, région Nord Pas-de-Calais

- Deux collectivités engagées dans un agenda 21
- Le rapport « DD à Orléans, où en est-on ? »
 - Il est structuré autour des 5 finalités du DD puis des objectifs stratégiques de l'agenda 21
 - Il s'apparente à un bilan de l'agenda 21 d'Orléans
 - C'est un document communicant, voué aussi à sensibiliser au DD
- Le rapport annuel de DD de la région Nord PdC
 - Le sommaire est proche de la trame proposée par la circulaire : politiques conduites / exemplarité interne ; les politiques sont analysées au regard des 5 finalités et 5 élts de démarche
 - Il s'apparente à un rapport d'activité de la Région, organisé suivant les finalités du DD et les éléments de démarche d'un agenda 21
 - Son objectif : « rendre compte de l'ensemble des actions de développement durable et de leurs résultats et établir un bilan global ». Mais quid des actions « autres » que DD ?

Des outils ayant un « air de famille » Le Baromètre du développement durable en PACA



Qu'est-ce que c'est ?

- Un outil porté par les associations de protection de l'environnement auprès des communes
- Un questionnaire fermé (oui/non), 118 questions autour des « 3 piliers » du DD
- Jusqu'où est-il pertinent pour préparer le rapport sur la situation en matière de DD ?
- Les questions sont surtout pertinentes pour des communes
- Le questionnement n'est pas directement articulé avec les cinq finalités du DD, ni avec les cinq éléments de démarche pour la gouvernance

Des outils ayant un « air de famille » Des grilles d'analyse « DD » des projets

- Qu'est-ce que c'est ?
 - Des grilles d'évaluation des projets par les chefs de projets
 - Elles évaluent la contribution du projet aux objectifs du développement durable
 - Elles peuvent aussi évaluer la conduite du projet
- Jusqu'où sont-elles pertinentes pour préparer le rapport sur la situation en matière de DD ?
 - Elles sont calibrées pour évaluer un projet. Peut-on soumettre à la grille chacune des actions (ou projets) qui constituent le fonctionnement et les politiques de la collectivité ?

Des outils ayant un « air de famille » L'évaluation d'un agenda 21 local

- Qu'est-ce que c'est ?
 - L'évaluation de l'agenda 21 (objectifs, résultats, impacts) est réalisée par la collectivité, elle concerne la situation en matière de DD
 - De nombreux outils existent, dont un référentiel national d'évaluation des agendas 21 locaux : un questionnement approfondi, adaptable par chaque collectivité
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html>
- Jusqu'où est-elle pertinente pour préparer le rapport sur la situation en matière de DD ?
 - Le référentiel national d'évaluation est cohérent avec le contenu du rapport DD défini par le décret du 17/6/11
 - Un questionnement global et transversal qui présuppose un projet global de type agenda 21
 - L'agenda 21 de la collectivité englobe-t-il toutes ses actions et politiques ?
 - Si oui, un bilan de l'agenda 21 peut tenir lieu de rapport sur la situation en matière de développement durable

Un outil d'aide à la production du rapport sur la situation en matière de DD

Pourquoi un nouvel outil ? Une initiative régionale

- La DREAL PACA a voulu apporter une aide méthodologique aux collectivités, en étant consciente des conditions difficiles pour 2011 et sans aucune obligation d'usage
- Elle a confié une mission de réflexion méthodologique, pour servir de support à l'information / formation de ce jour à l'agence ABCD-durable
- Cette initiative régionale complète un document de cadrage en voie de finalisation au niveau national (MEDDTL)
- L'outil développé par ABCD-Durable est proposé aujourd'hui à titre d'expérimentation

Pourquoi un nouvel outil ?

Aider à surmonter deux difficultés identifiées

- Le rapport peut être l'occasion de valoriser les actions en faveur du DD, mais son champ est plus large que la « politique de développement durable » de la collectivité
- Il présente, pour l'ensemble des actions et politiques, un bilan synthétique de leurs impacts au regard des cinq finalités du DD et de leurs modalités de gouvernance.
- Les personnes ressources interrogées en interne peuvent avoir tendance à se focaliser sur les actions qu'elles associent (de façon positive) au développement durable
- Comment ne pas oublier d'interroger les activités moins visibles que les projets, plus routinières mais néanmoins structurantes et non dénuées d'impacts ou d'opportunités de progression ?
- Les finalités du DD sont transversales et débordent les découpages des organigrammes, des délégations, des programmes d'action
 - La somme des points de vue sectoriels écarte-t-elle le risque d'un « angle mort » du questionnement sur le développement durable ? (une opportunité de progression négligée car en dehors ou à l'intersection des découpages de l'organisation)

DREAL PACA - Rapport sur le développement durable dans les collectivités - 6 octobre 2011

27

Un outil formé de deux volets

- Un **questionnement transversal** pour identifier les actions et les politiques qui contribuent ou pourraient davantage contribuer au développement durable
 - L'outil est inspiré du référentiel national pour l'évaluation des agendas 21 locaux mais cherche à s'adapter à toutes les collectivités
 - Le questionnement est guidé par les cinq finalités et les cinq éléments de démarche
- Un **tableau d'analyse** de la cohérence des actions et politiques avec le développement durable
 - Une grille d'analyse est appliquée aux politiques ou grands domaines d'action de la collectivité
 - Elle évalue pour chaque politique ou domaine son degré d'intégration des finalités et des modalités de gouvernance du DD, mais aussi ses impacts (directs ou indirects, positifs, neutres ou négatifs) et les marges de progression

DREAL PACA - Rapport sur le développement durable dans les collectivités - 6 octobre 2011

28

Pourquoi deux volets ?

- Des questions en attente d'expérimentation :
 - Un des deux volets suffit-il ou sont-ils complémentaires (idéalement) ?
 - L'un ou l'autre est-il mieux adapté suivant la démarche engagée par la collectivité (agenda 21...), son organisation interne ?
- Chacun des deux a une logique, des avantages et contraintes qui lui sont propres

Comparaison des logiques, avantages et contraintes des deux volets

	Questionnement transversal	Tableau d'analyse de la cohérence des politiques
Quel est l'esprit de la méthode ?	S'abstraire des découpages sectoriels, se mesurer à un référentiel transversal.	Passer les politiques et les pratiques au crible du développement durable.
Qui peut répondre et selon quelles modalités ?	Enjeu : adopter un point de vue global et transversal. Questionner le maire/le président avec le DGS et/ou réunir les services ?	Réponse au minimum en binôme : référent technique et référent DD. Au préalable, recenser les politiques et domaines d'action à analyser.
Comment passer de l'outil à la rédaction du rapport ?	Les réponses aux questions donnent la matière. La trame du questionnaire suit les 5 finalités, les 5 éltés de démarche, à la fois en « externe » et « en interne ».	Comme pour un rapport d'activités : un chapitre par politique ou domaine. La structure du tableau permet de développer dans chaque chapitre la trame finalités/modalités de gouvernance.

Quelques suggestions pour les méthodes de type tableau ou grille d'analyse

- Recenser au préalable les objets à analyser : une cartographie des politiques et domaines d'action de la collectivité, en s'appuyant sur l'organigramme, les délégations, le rapport d'activités...
- Intérêt : passer toutes les activités (de façon synthétique) au crible du DD, sans se limiter à celles perçues comme exemplaires
- Évaluer l'importance des objets ainsi identifiés, par exemple par leur budget, les effectifs dédiés, etc., afin de :
 - Pondérer les contributions au développement durable des politiques et actions par leur poids dans l'activité de la collectivité
 - Éviter de négliger un domaine d'activité important mais peut-être moins visible sous l'angle du développement durable, car routinier ou a priori éloigné des finalités du DD
- Ces éléments peuvent figurer dans le rapport, pour éclairer sur la méthode, de même qu'une indication des modalités de préparation du rapport